



## CHEMINOTS EX-APPRENTIS OU ÉLÈVES :

*Le Gouvernement doit tenir  
ses engagements...  
et vite !*

**Alors que le Gouvernement avait concédé des mesures pour les cheminots ex-apprentis ou élèves SNCF, dans le cadre du mouvement revendicatif d'octobre/novembre 2007, la large majorité des agents concernés ne peut pas, à ce jour, bénéficier de ces dispositions qui permettent d'atténuer les effets de la décote sur leur pension de retraite.**

*P*our rappel, les avancées obtenues permettaient aux agents concernés de bénéficier de la prise en compte de leurs 8 trimestres d'apprentissage dans le calcul des annuités, pour atténuer les effets de la décote et d'une majoration salariale de 2% (0.25% par trimestre).

*O*r, le mode de calcul des trimestres d'apprentissage (celui du régime général) ne permet pas, au regard de la faiblesse des rémunérations prises en compte, de valider l'ensemble voire la totalité des trimestres.

**Il y a urgence à régler cette injustice car nombre de cheminots ex-apprentis ou élèves partent ou vont partir en retraite prochainement et leur pension, une fois liquidée, ne pourra être recalculée pour prendre en compte les mesures prévues.**

*C*ette non validation pénalise fortement ces agents qui comptent d'ailleurs les carrières les plus longues de l'entreprise.

*C*ela entraîne une augmentation du niveau de la décote sur leur pension de retraite du régime spécial, une baisse considérable de leur future pension sécurité sociale et la réduction de l'augmentation de traitement obtenue en 2007.

**La Fédération CGT des Cheminots reste mobilisée sur ce dossier et vient de ré interpeller le Gouvernement, afin que s'engage au plus vite un cycle de négociations, comme l'avait promis le Ministre Xavier BERTRAND par courrier le 10 janvier dernier.**

*L*a CGT demande au Gouvernement de prendre rapidement une mesure qui permette de rétablir les cheminots ex-apprentis ou élèves dans leurs droits.

*P*our la CGT, cette mesure doit prendre la forme d'une validation par le régime spécial SNCF de l'ensemble des trimestres d'apprentissage effectués, à l'instar du régime de retraite des Industries Électriques et Gazières (IEG).

**La CGT appelle les cheminots à signer massivement la pétition unitaire en cours sur le sujet, pour donner encore plus de force à cette démarche légitime de reconnaissance de droits.**